



GUYANE AUTO-ECOLE

Albert HIDAIR

Entreprise individuelle

Agrément n° E 02 09C 00020

26, rue du Docteur Barrat 97300 Cayenne

☎ 05.94.30.10.19 - Mobile 06.94.26.49.63 - Télécopie 05.94.28.70.95
N° SIRET 312 970 585 000 13 - CODE A.P.E. 8553 Z - FR73 312970585



RENDEZ VOUS POST PERMIS

(Entre 6 mois et 1 an de permis)

Effectuez une journée de formation, alternant pratique (3h) et théorie (3h) afin de mieux percevoir les risques et connaître les dangers spécifiques auxquels les jeunes conducteurs sont exposés.

(Organisée par groupe de 3 candidats.)

Cette formation d'une journée, si elle est suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Obtenez vos 12 points plus rapidement:

Permis B: période probatoire réduite à 2 ans au lieu de 3 ans.

Permis B en AAC: période probatoire réduite à 1 an ½ au lieu de 2 ans.

Sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.